

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

SOTUVER

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL de 23 438 096 Dinars - SIEGE SOCIAL : DJEBEL EL OUST -
Mat Fisc : 002443 J/A/M/000 - RC : B061252004

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 juin 2016

L'an deux mille seize et le 15 juin à 10h, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER" au capital de 23 438 096 Dinars divisé en 23 438 096 actions de un dinar chacune, dont le siège social est à Djebel El Oust se sont réunis à la maison de l'entreprise sise à l'avenue principale 1053 les berge du lac en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration du 18 mai 2016 parue sur le Journal Officiel de la République Tunisienne N°64 du 28 mai 2016 et dans deux journaux Assabah et Le temps du 26 mai 2016.

Monsieur **Yahia BAYAH** préside l'Assemblée en qualité du Président du Conseil d'Administration.

Ouvrant la séance, le Président a désigné Messieurs **Brahim ANANE** et **Ali ISMAIL**, comme scrutateurs qui acceptent.

Monsieur **Kaiser Meddeb** est désigné secrétaire de la séance, qui accepte.

Etaient également présent à la réunion Monsieur Sami **MENJOUR** et Monsieur Mohamed Zinelabidine **CHERIF** Commissaires Aux Comptes de la société SOTUVER.

Le Bureau étant ainsi composé, Le président après avoir souhaité la bienvenue à tous les actionnaires présents, Constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que l'assemblée réunissant 14 actionnaires détenant 19 626 803 représentant 83,74% du capital social, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle aux actionnaires l'ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2015
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015
3. Lecture et approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
5. Lecture et approbation des états financiers consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015
6. Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015
8. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
9. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire subordonné
11. Renouvellement du mandat du Co-commissaire aux comptes
12. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil
13. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

Après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration, Monsieur le Président a ouvert les débats et a informé les actionnaires qu'il est à leur disposition pour répondre à leurs questions et leurs interrogations.

Après discussions et éclaircissements, le président a demandé aux actionnaires de passer au vote les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2015, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2015

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2015	6 075 892,911
Résultat reporté 2014	1 233 870,605
Bénéfice distribuable	7 309 763,516
Réserve légale (5% plafonné à 10% du capital)	163 581,600
Dividende statutaire (6%)	1 406 285,760
Super dividende (15%)	3 515 714,400
Report à nouveau	2 224 181,756

Les dividendes de l'exercice 2015 sont ainsi fixés à 210 millimes par action de nominal de 1dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 15/07/2016

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2015 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2015 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Sotuver d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant allant à 6 millions de dinars à compter de ce jour et dans un délai de 3 ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la Société AMC Ernst & Young représentée par Monsieur Mohamed Zinelabidine Cherif comme co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2016. Le mandat du co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire est informée que suite à sa déclaration datée 16 juillet 2015, la Société Lloyd qui détenait directement 1 080 000 actions et droits de vote représentant 4,95% du capital de la Société a franchi à la hausse le 3 juillet 2015 le seuil de 5 % et 10% dans le capital de la Sotuver, suite à l'acquisition en bourse (au moyen d'une transaction de bloc) de 1 663 405 actions et droits de vote représentant 7,63% du capital de la société.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12h30.

Le Président

Yahia BAYAHI

Le Secrétaire

Kaïsser Meddeb

Les Scrutateurs

Brahim ANANE

Ali ISMAIL



Enregistré à la Recette des Finances
Cité Administrative Zaghouan

le 29 جويلية 2016

N° Quittance: 42621

N° Enregistrement: 16702186

Reçu par: *Ali Ismail*

Le Receveur

